

# BAREME D'HONORAIRES

## TRANSACTION

Les honoraires TTC de l'agence BAREL Immobilier s'appliquent sur le prix de vente par tranche et sont à la charge du vendeur sauf convention expresse différente entre les parties.



Tranche	Honoraires	
De 0€ à 100 000€	5 000€	
De 100 001€ à 200 000€	5%	
De 200 001€ à 300 000€	4,5%	Seuil minimum 10 000€
De 300 001€ à 400 000€	3,9%	Seuil minimum 13 500€
De 400 001€ à 500 000€	3,8%	Seuil minimum 15 600€
De 500 001€ à 600 000€	3,7%	Seuil minimum 19 000€
De 600 001€ à 800 000€	3,6%	Seuil minimum 22 200€
A partir de 800 001€	3,5%	Seuil minimum 28 800€



# BAREME D'HONORAIRES

## MANDAT DE RECHERCHE

Les honoraires de l'agence BAREL Immobilier sont calculés sur le prix de vente et sont à la charge de l'acquéreur. Un taux forfaitaire de 3,5% TTC sur le prix de vente est appliqué.

## LOCATION

### Pour le locataire :

Honoraires à la charge du locataire incluant l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

10 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire pour l'état des lieux d'entrée :

3€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable.

### Pour le bailleur :

Honoraires à la charge du bailleur incluant l'organisation des visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail :

10 € TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable.

Honoraires à la charge du bailleur pour l'états des lieux d'entrée ou de sortie :  
3€ TTC / m<sup>2</sup> de surface habitable.

## GESTION COURANTE

Taux forfaitaire de 7% sur le montant annuel cumulé des loyers et des charges TTC.

